

16 Nov^b lan Mil huit Cents quarante le
 André Seise novembre andré amiraux fils
 Amirault de louis amiraux et de margueritte
 et Marguerite D'Entremon d'une part, et Margueritte
 Amirault amiraux fille de marc amiraux et de
 femme margueritte le blanc d'autre part dont
 dispence nous avons publicé les bans aus prône
 au 4^{em} de trois messes paroissialles Sans quil
 sesoit trouvé aucun Empaichement
 les parties ayant obtenu la dispence
 d'un Empaichement de consanguinité
 au Second degré j 'ai Reçu leur consente-
 mutuel et leur ai donné benédiction
 nuptialle dans l'Eglise de cette
 paroisse En presence des témoins qui ont
 Signé avec nous Goudot
 Andre Amiro
 Ambroise Amiro

 Ces le même jour maturin amiraux
 dispences fils de defun jean amiraux et de
 ont ete Susanne poytier d'une part, et marguerite
 accordees D'Entre fille de Simon D'Entremon et
 par mon de défunte Elisabhet larkin d'autre
 sign part de qui nous avons publié les
 vvilshel bans aus prones de trois messes
 16 nov^b paroissialles sans quil se soit trouvé
 Jean aucun Empaichement et apres avoir
 Mathurin été dispence d'un double Empaichement
 Amirault de consanguinité prime au 3em et du
 et troisieme au quatrieme j'ai Recu leur
 Marguerite consentements mutuels, et
 d'Entremont